



Association Intercommunale
d'Amenée d'eau d'Echallens
et environs

Goumoens-la-Ville, le 30 juillet 2026

A toutes les Communes membres de l'AIAE

Objet : Coloration temporaire de l'eau – explications et procédure de rinçage

Madame, Monsieur,

À la suite de plusieurs signalements concernant une coloration jaune, orangée ou brunâtre de l'eau, nous souhaitons vous apporter quelques explications sur ce phénomène.

D'après les observations réalisées par le passé, cette situation semble être principalement liée à une modification temporaire de la provenance de l'eau distribuée dans le réseau, notamment à une augmentation de la part d'eau provenant du Léman.

L'eau du lac étant généralement plus douce que les eaux de source habituellement distribuées dans notre région, ce changement peut modifier l'équilibre naturel de l'eau. Dans les anciennes conduites en acier ou en fer, une fine couche de calcaire s'est parfois formée au fil des années. Une eau plus douce peut progressivement dissoudre ou déstabiliser une partie de cette couche et libérer de petites particules de fer ou de corrosion déjà présentes dans les conduites. Ces particules peuvent alors donner à l'eau une coloration allant du jaune au rouge-brun.

Ce phénomène est généralement plus visible dans les branchements et les installations privées. En effet, les quantités d'eau qui y circulent sont plus faibles et les périodes de stagnation sont plus longues que dans les conduites principales du réseau. Les dépôts peuvent donc s'y accumuler plus facilement et être remis en suspension lors de l'ouverture d'un robinet ou d'une augmentation du débit. Les anciennes conduites privées métalliques sont particulièrement concernées par ce phénomène.

Afin de retrouver une eau claire, nous vous recommandons de procéder de la manière suivante :

1. Ouvrir uniquement un robinet d'eau froide offrant un débit important, par exemple un robinet extérieur, une baignoire ou le robinet situé le plus près de l'arrivée d'eau.
2. Retirer, si possible, le brise-jet ou le mousseur du robinet.
3. Laisser couler l'eau froide à fort débit jusqu'à ce qu'elle redevienne parfaitement claire. Selon la longueur et l'état des conduites, cette opération peut prendre plusieurs minutes.
4. Si nécessaire, interrompre le rinçage pendant quelques minutes, puis renouveler l'opération.
5. Nettoyer ensuite les brise-jets et les filtres des robinets ainsi que, le cas échéant, le filtre installé à l'entrée du bâtiment.

Pendant le rinçage, il est préférable de ne pas utiliser l'eau chaude, le lave-linge ou le lave-vaisselle, afin d'éviter que les particules ne se déposent dans les appareils ou dans le chauffe-eau.

Lorsque l'origine de la coloration a été confirmée comme étant due à des particules de fer ou de corrosion, le phénomène constitue principalement un désagrément visuel et ne présente généralement pas de risque pour la santé. Par précaution, nous vous recommandons néanmoins d'attendre que l'eau soit redevenue parfaitement claire avant de l'utiliser pour boire, préparer les repas ou laver du linge clair.

Si la coloration persiste malgré plusieurs rinçages, nous vous invitons à prendre contact avec le service des eaux de votre commune. Des contrôles complémentaires pourront alors être effectués sur le réseau, au niveau du branchement ou dans les installations intérieures du bâtiment.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

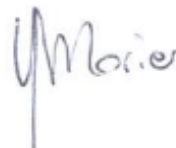
AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président



E. Glauser

La Secrétaire



Y. Morier